

nord de la rue Sherbrooke et à l'est de la rue Amherst qui fait partie et continuera à faire partie de la dite municipalité scolaire de la dite cité de Montréal.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 11 novembre courant (1890), d'ériger le village de New Rockland, dans le comté de Richmond, en une municipalité pour fins scolaires, avec les mêmes limites et le même nom qu'elle a pour les fins municipales.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Roxton Falls, dans le comté de Shefford, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Roxton Falls, soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Québec, 31 octobre 1890.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 novembre courant (1890), de détacher de la municipalité de "Saint-Ephrem de Tring," comté de Beauce, les lots depuis et y compris la demie nord-est du lot No 15, jusqu'au troisième quart sud-est du lot No 18 inclusivement, dans le onzième rang de Tring, et les lots Nos 26, 28, 30, 31, 32, 33 et 38 du 15^e rang de Tring, et les annexer à la municipalité scolaire d'"Adstock," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de nommer M. John Tully, commissaire d'écoles pour la municipalité de Godmanchester, dans le comté de Huntingdon, en remplacement de M. Alexander Rennie, dont le terme d'office est expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 novembre courant (1890), de nommer :

- 1^o Le Révd Eugène Lapointe, en remplacement du Révd M. Fafard ;
- 2^o Le Révd M. N. Desgagné, en remplacement de M. Régis Gosselin ;

3^o Le Dr L. E. Beauchamp, en remplacement de M. Téléphore Boily, démissionnaire, comme membre du bureau d'examineurs de Chicoutimi.—*Gazette officielle*, 22 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 novembre courant (1890), d'ériger la ville de Bedford, en municipalité scolaire, avec les limites qui lui sont assignées par l'acte 53 Victoria, chapitre 77, de Québec, et ce pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 18 novembre courant (1890), de détacher de la municipalité scolaire de "St. Dunstan," dans le comté de Québec, le fief Grandpré ou Bégon, comprenant les lots Nos 9, 12, 13, 14 et 15 de la paroisse de St-Dunstan, et les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 du huitième rang de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, et de les annexer à la municipalité de Stoneham pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de révocation d'union pure et simple, conformément à l'article 1989, sec. 4, S. R. Q.

Avis est par le présent que l'union complète, pour fins scolaires, établie entre les minorités dissidentes des municipalités de Sainte-Foye et de la Banlieue de Québec, le 4^e jour de septembre 1885, a été révoquée et prendra effet dans un an après la date de cet avis, conformément à l'article 1989, sec. 4, S. R. Q.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

22 novembre 1890.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 novembre courant (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Mégantic, Notre-Dame de Lourdes. MM. Raphaël Baillargeon et Didime Bouchard, en remplacement d'eux-mêmes.

Comté de Mégantic, Sainte-Marie Salomé.— MM. Séraphin Granger, Jean-Louis Fontaine, Urgèle Moreau, Misael Dupras et Pierre Plouffe. Municipalité nouvelle.

Comté de Saguenay, Mille-Vaches.— Le Rév. M. Joseph Perron, prêtre, en remplacement du Rév. M. G. Gagnon, qui a quitté la municipalité.

Comté d'Yamaska, Saint-Michel No 3.— MM. Michel Forcier, fils de Joseph, et Joseph Autotte, fils de feu Joseph, en remplacement de MM.